

Formation

« Gestion de Produit Agile ou comment devenir Product Owner »

Pour toute demande d'information, envoyez un mail à romain.couturier@terredagile.com (06 66 98 76 35) ou yannick.ameur@gmail.com (06 14 60 40 80)

Ce cursus de formations est pour vous et vos collaborateurs : Product Owner, Managers, Responsables produit, MOA / AMOA, Analystes métier, Responsables département, Chefs de projet, Marketing, RH, Scrum Masters, Responsables d'exploitation.

Si vous devez évoluer dans un contexte agile, les trois premiers jours portent sur les outils et pratiques fondamentales pour les gestionnaires de produit agile, aussi appelé «Product Owner».

Les jours 4 et 5 sont dédiés aux pratiques avancées de la gestion du backlog produit, l'approche en flux, l'approche produit en mode startup et les projets à grande échelle.

Pendant 5 jours, nous abordons les concepts clés de ce rôle, ses activités tout au long d'un projet agile de la vision produit au travail quotidien avec les utilisateurs, les sponsors et l'équipe de développement.

Romain Couturier et Yannick Ameur seront vos formateurs, tous 2 membres de la Fédération Agile au sein de laquelle nous développons des formations avec la mise en œuvre de Pair Trainer (formation donnée en binôme).

L'ensemble de notre cursus est basé sur l'expérimentation, l'apprentissage par la pratique avec 80 % d'ateliers et de jeux. Vous apprendrez à manier les outils dont le Product Owner dispose pour livrer au plus tôt un produit fonctionnel et gérer efficacement les changements afin de maximiser la valeur métier.

Les participants repartent avec une vision claire des responsabilités du rôle de Product Owner, et un ensemble de pratiques Agiles utilisables dès le lendemain de la formation.

Objectifs

- Comprendre le rôle du Product Owner,
- Cadrer un projet Agile,
- Manipuler les outils du Product Owner,
- Spécifier et documenter Agile,
- Gagner en efficacité lors de vos projets.

En résumé

Niveau	Débutant
Durée	3 jours + 2 modules d'un jour
Public	Product Owner, Managers, Responsables produit, MOA / AMOA, Analystes métier, Responsables département, Chefs de projet, Marketing, RH, Scrum Masters, Responsables d'exploitation
Répartition du contenu	20% théorie, 80% pratique
Capacité	3 personnes minimum
Prérequis	Expériences des projets Une pratique de l'agilité est un plus mais pas indispensable
Formateurs	Romain Couturier (créateur de Terre d'Agile) Yannick AMEUR (créateur de Agile N Co) Coachs et formateurs en agilité

Contenu de la formation

Jour 1 : Vision & produit

- Atelier : Définition des attentes
- Atelier : Partagez vos expériences
- Le Product Owner dans Scrum
- Atelier : Boîte produit (Product Box)
- Atelier : Proposition de valeur métier (Business Value Proposition)

Jour 2 : Spécification agile

- Daily meeting
- Atelier : communication et le Product Owner
- Les histoires utilisateurs et définition de terminé
- Atelier écriture d'histoire utilisateurs
- Atelier : Priorisation des histoires utilisateurs
- L'art de la priorisation

Jour 3 : Estimation & planification agile

- Daily meeting
- Les autres rôles dans Scrum
- Estimation du backlog produit
- Planifier ses itérations
- Les indicateurs du Product Owner
- Product versus Organisation
- Le planning de version
- La rétrospective et le Product Owner

Jour 4 : Visualiser la progression et "mobiliser les décideurs"

- Daily meeting
- Atelier : Le management visuel
- Atelier : Multitâches
- Atelier : Gérer son flux de valeur avec Kanban
- Le Product Owner sur le terrain avec des jeux pour innover

Jour 5 : Insuffler un esprit entrepreneurial, Gérer les projets à grande échelle

- Daily meeting
- Atelier : Business Model Canva
- Atelier : gestion des hypothèses et lean Canva
- Organisation S.O.S
- Atelier : Gestion de portefeuilles projets
- Organisation d'une équipe de plusieurs Product Owner
- Les outils pour gérer son produit à distance en agile

BULLETIN D'INSCRIPTION

Gestion de produit agile ou comment devenir Product Owner

A retourner par courrier au 8 rue du Docteur Horand 69009 Lyon ou par mail à romain.couturier@terredagile.com

FORMATION

Dates (rayer les mentions inutiles)

Paris	Jours 1-2-3 : 14, 15 et 16 octobre 2013 Jour 4 : 5 novembre 2013 Jour 5 : 6 novembre 2013
Lyon	Jours 1-2-3 : 2, 3 et 4 décembre 2013 Jour 4 : 9 janvier 2014 Jour 5 10 janvier 2014

Prix

- 1 950 € HT** par personne(*) Jours 1-2-3
- 700 € HT** par personne(*) Jour 4
- 700 € HT** par personne(*) Jour 5
- Pack **2 950 € HT** par personne(*) pour les 5 jours

Les Product Owner débutants seront intéressés par le parcours complet (5 jours) ou pourront.

Les Product Owner déjà formés choisiront sans doute les jours 4 et 5 uniquement, sans commander les jours 1-2-3

PARTICIPANT (merci de remplir un bulletin pour chaque participant)

M/Mme/Mlle Prénom

Fonction Téléphone

Service Email

ENTREPRISE

Raison sociale

Adresse

Code postal Ville.....

Siret |___|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| NAF/APE |___|_|_|_|_|_|_| Effectif

Adresse d'envoi de convocation, si différente

Personne chargée des relations avec le stagiaire (responsable de formation) :

M/Mme/Mlle Prénom

Téléphone E-mail

FACTURATION

Prise en charge de la formation par OPCA (Organisme Paritaire Collecteur Agréé) : Oui Non

- Si oui : envoi de la facture à l'OPCA

Nom et adresse

Nom de votre contact

Un accord de prise en charge écrit doit nous parvenir par courrier de l'OPCA **avant le début de la formation**. Dans le cas contraire, le client sera facturé de l'intégralité du coût de la formation.

- Si non : envoi de la facture à l'entreprise

Adresse de facturation si différente de l'entreprise.....

Siret |___|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| NAF/APE |___|_|_|_|_|_|_|

Montant total à régler par virement ou par chèque à l'ordre Terre d'Agile € TTC

Date / /

Signature* :

Cachet de la société

* La signature du présent bulletin vaut acceptation des conditions générales de vente

S.A.R.L. Terre d'Agile
8 Rue du Docteur Horand
69009 Lyon
SARL au capital de 5000€
RCS LYON n°540 035 854
N° de TVA : FR 91 540 035 854, N° de déclaration d'activité : 82 69 12118 69



romain.couturier@terredagile.com

06 66 98 76 35

yannick.ameur@gmail.com

06 14 60 40 80

Conditions Générales de Vente

COMMANDE

Toute commande de formation intra entreprise suppose que le client accepte le contenu du stage décrit dans la proposition de collaboration (pédagogique et financière) dont le client possède un exemplaire.

CONDITIONS FINANCIÈRES

Le prix du stage correspond aux coûts de la formation, des documents et des supports pédagogiques remis aux stagiaires. Il ne comprend pas les repas.

MODALITÉS d'INSCRIPTION

L'inscription est validée par la réception du bulletin d'inscription rempli et signé par l'entreprise, par courrier ou par mail. Le bulletin d'inscription doit obligatoirement mentionner l'organisme payeur.

Les inscriptions sont prises en compte par ordre d'arrivée. Si l'effectif maximum est dépassé, une liste d'attente est établie et un report de l'inscription sur une autre session est proposé.

A la réception du bulletin d'inscription dûment complété et signé, une confirmation d'inscription est envoyée au stagiaire.

Une attestation de participation est remise au stagiaire à l'issue de la formation.

PRIX ET CONDITIONS DE PAIEMENT

Nos prix sont établis hors taxes. La facture est adressée au client après exécution de la prestation. En cas de paiement effectué par un Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA), il appartient au client de faire la demande de prise en charge avant le début de la formation auprès de l'OPCA dont il dépend. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription. Si l'accord de prise en charge de l'OPCA ne nous parvient pas au premier jour de la formation, la totalité des frais de formation peut éventuellement être facturée au client. En cas de non règlement par l'OPCA du client, quelle qu'en soit la cause, la facture devient exigible auprès du client. Tout stage commencé est considéré comme dû dans son intégralité.

REGLEMENT

Une facture est adressée à l'issue de la formation. Le règlement des factures peut s'effectuer par chèque ou par virement bancaire en indiquant le numéro de(s) facture(s). Les factures sont payables à réception, net et sans escompte sauf autre échéance indiquée sur la facture. Tout retard de paiement par rapport à cette échéance entraînera de plein droit des frais financiers de 1,5% par mois au prorata temporis, l'application d'une clause pénale égale à 20% du prix de vente hors taxes et l'exigibilité immédiate des factures non échues.

Tous droits et taxes applicables sont facturés en sus, conformément aux lois et règlements en vigueur. L'attestation de stage est jointe à la facture.

CONVOCATIONS ET CONVENTIONS DE FORMATION

Terre d'Agile ou Agile N Co ne peuvent être tenues responsables de la non réception de la convocation quels qu'en soient le ou les destinataires chez le client, notamment en cas d'absence du ou des stagiaires à la formation. Dans le doute, il appartient au client de s'assurer de l'inscription de ses stagiaires et de leur présence à la formation. Nos factures font office de convention de formation simplifiée. Néanmoins, une convention de formation standard peut être adressée sur simple demande.

S.A.R.L. Terre d'Agile
8 Rue du Docteur Horand
69009 Lyon
SARL au capital de 5000€
RCS LYON n°540 035 854
N° de TVA : FR 91 540 035 854, N° de déclaration d'activité : 82 69 12118 69



romain.couturier@terredagile.com
yannick.ameur@gmail.com
Téléphone : 06 66 98 76 35
Ou 06.14.60.40.80

LIEU ET HORAIRES

Le lieu de la formation sera précisé au plus tard 10 jours avant la formation ; il se situera à Paris ou Lyon ou dans leurs banlieues proches. La formation respecte les horaires suivants : 9h00 - 17h00. Une pause est prévue le matin et l'après-midi et un temps de restauration à midi (le déjeuner reste à la charge des participants).

EVALUATION – ATTESTATION DE PRESENCE

Une fiche d'évaluation permet au stagiaire donner son appréciation sur l'organisation, le déroulement et le contenu pédagogique de la formation. Sur cette fiche, le stagiaire peut indiquer les thèmes qu'il souhaiterait voir développer lors de prochaines sessions. Une attestation de présence est délivrée au stagiaire à la fin de la session, à la remise de la fiche d'évaluation.

ANNULATION, ABSENCE, REPORT D'INSCRIPTION

Toute formation commencée est due en totalité, sauf cas de force majeure.

Toute annulation d'inscription doit être confirmée par écrit.

- Une annulation intervenant plus de deux semaines avant le début du stage ne donnera lieu à aucune facturation.
- Une annulation intervenant entre une et deux semaines avant le début du stage donne lieu à la facturation au client de 50% du coût de la totalité du stage.
- Une annulation intervenant moins d'une semaine avant le début du stage donne lieu à la facturation de la totalité du coût du stage.

Un report intervenant moins de deux semaines avant le début du stage est considéré comme une annulation. En cas d'absence du stagiaire, la prestation commandée sera facturée en totalité.

L'entreprise a la possibilité de remplacer le stagiaire empêché par un autre salarié.

ANNULATION D'UN STAGE

Terre d'Agile et Agile N Co se réservent la possibilité d'annuler tout stage inter entreprises en cas de manque de participants, de problème d'approvisionnement de supports de stage ou de problème technique et ce sans aucun dédommagement. Dans ce cas, les stagiaires seront prévenus au moins une semaine avant le début du stage. De nouvelles dates ou sites leur seront proposés, ce qui donnera lieu à une nouvelle commande.

RESPONSABILITÉ

Sauf faute lourde, les sociétés Terre d'Agile et Agile N Co limitent leurs responsabilités au montant des prestations fournies.

ATTRIBUTION DES COMPÉTENCES, LITIGES

L'élection de domicile est faite par Terre d'Agile à son siège social. Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable tout différend susceptible d'intervenir entre elles à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution du contrat. A défaut d'accord amiable, le différend sera soumis au Tribunal de Commerce de Lyon, appliquant la loi française.

PROPRIETE INTELLECTUELLE

L'utilisation des documents remis lors des stages est soumise aux articles 40 et 41 de la loi du 11 mars 1957. Aux termes de l'article 40 de la loi du 11 mars 1957 "toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou ses ayants droit ou ayants-cause est illicite". L'article 41 de la même loi n'autorise que "les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective" et "les analyses et courtes citations, sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source". Toute représentation ou

reproduction, par quelque procédé que ce soit, ne respectant pas la législation en vigueur constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et 429 du Code Pénal. La responsabilité du client serait engagée si un usage non autorisé était fait de ces logiciels ou supports de stage. L'exportation de certains produits peut être soumise à des réglementations spécifiques françaises ainsi qu'à celles établies par le Département du Commerce des États-Unis. Toute exportation effectuée en violation de ces réglementations est interdite. Il appartient au client de se conformer à l'ensemble des réglementations applicables en ce domaine.

S.A.R.L. Terre d'Agile
8 Rue du Docteur Horand
69009 Lyon
SARL au capital de 5000€
RCS LYON n°540 035 854
N° de TVA : FR 91 540 035 854, N° de déclaration d'activité : 82 69 12118 69



romain.couturier@terredagile.com
yannick.ameur@gmail.com
Téléphone : 06 66 98 76 35
Ou 06.14.60.40.80